

Dernière mise à jour le 02 janvier 2026

Barème saisie sur rémunération 2025 - calcul actualisé

Barème de saisie de rémunération 2025. Autorisée par le juge d'instance, la saisie-attribution porte sur une partie du salaire selon un barème prédéfini.

Sommaire

- Barème saisie sur rémunération 2025 - l'essentiel en un coup d'oeil
- Barème saisie sur rémunération 2025 : définition et périmètre d'application
- Tranches annuelles et pourcentages 2025
- Tranches mensuelles et pourcentages 2025
- Calcul et modalités d'application en 2025
- Méthode de calcul du barème annuel
- Régularisation et cas spécifiques en paie
- Exemples pratiques d'application en paie
- Exemple 1 : salarié à temps plein, 1 500 € net, aucune personne à charge
- Exemple 2 : salarié à temps plein, 1 500 € net, deux personnes à charge
- Erreurs fréquentes et points de vigilance
- Ressources et outils utiles
- FAQ - Barème saisie sur rémunération 2025
- Quelle est la tranche de revenu à partir de laquelle la saisie est totale en 2025 ?
- Comment la majoration pour personne à charge est-elle calculée ?
- Quel montant du RSA doit-on retenir comme fraction insaisissable ?
- Le barème mensuel diffère-t-il du barème annuel ?
- Que faire si le salarié change de situation familiale en cours d'année ?
- Textes et sources de référence
- À retenir - Synthèse opérationnelle

La saisie sur rémunération constitue un outil de recouvrement incontournable pour les créanciers. En 2025, le barème a été révisé par le décret n°2025-293 du 29 mars 2025, ce qui impacte directement le calcul des retenues sur les bulletins de paie. Cette fiche résume les seuils, les pourcentages applicables et les modalités de mise en oeuvre pour les gestionnaires de paie et les experts-comptables. Découvrez les [montants de la saisie sur rémunération en 2026](#).

Barème saisie sur rémunération 2025 - l'essentiel en un coup d'oeil

Tranche annuelle (€/an)	Pourcentage de saisie
0 - 4 440	1/20ème
4 440,01 - 8 660	1/10ème
8 660,01 - 12 890	1/5ème
12 890,01 - 17 090	1/4

Tranche annuelle (€/an)	Pourcentage de saisie
17 090,01 - 21 300	1/3
21 300,01 - 25 600	2/3
plus de 25 600	en totalité

Tranche mensuelle (€/mois)	Pourcentage de saisie
0 - 370,00	1/20ème
370,01 - 721,67	1/10ème
721,68 - 1 074,17	1/5ème
1 074,18 - 1 424,17	1/4
1 424,18 - 1 775,00	1/3
1 775,01 - 2 133,33	2/3
plus de 2 133,33	en totalité

- Majoration pour chaque personne à charge : 1 720 € (annuel) - soit 143,33 € mensuel.
- Fraction insaisissable (RSA) : 635,71 € jusqu'au 31 mars 2025, puis 646,52 € à partir du 1 avril 2025.

Barème saisie sur rémunération 2025 : définition et périmètre d'application

Tranches annuelles et pourcentages 2025

Le barème annuel fixe les seuils de revenu brut annuel au-delà desquels s'applique un pourcentage de saisie. Il débute à 1/20ème pour les revenus jusqu'à 4 440 €, et atteint la totalité au-delà de 25 600 €.

Tranches mensuelles et pourcentages 2025

Pour la plupart des bulletins, le calcul se fait sur la base mensuelle. Les mêmes proportions sont appliquées à chaque tranche, de 1/20ème à la saisie totale au-delà de 2 133,33 €.

Calcul et modalités d'application en 2025

Méthode de calcul du barème annuel

1. Déterminer le revenu net annuel du salarié (rémunération nette + accessoires).
2. Identifier la tranche correspondante dans le tableau annuel.
3. Appliquer le pourcentage indiqué à la partie du revenu située dans chaque tranche.
4. Ajouter la majoration de 1 720 € pour chaque personne à charge (article R.3252-3).
5. Soustraire la fraction insaisissable (RSA) - 635,71 € ou 646,52 € selon la date du mois.

Régularisation et cas spécifiques en paie

Le calcul doit être réalisé chaque mois. En cas d'entrée ou de sortie en cours de mois, le revenu est proratisé. Pour les salariés à temps partiel, la base mensuelle est proportionnelle au nombre d'heures réellement travaillées. La majoration pour

personnes à charge s'applique dès le premier jour du mois où le salarié déclare la charge.

Exemples pratiques d'application en paie

Exemple 1 : salarié à temps plein, 1 500 € net, aucune personne à charge

Application du barème mensuel :

- 0-370 € -> 1/20ème = 18,50 €
- 370,01-721,67 € -> 1/10ème = 35,17 €
- 721,68-1 074,17 € -> 1/5ème = 70,50 €
- 1 074,18-1 424,17 € -> ¼ = 87,50 €
- 1 424,18-1 500 € -> 1/3 = 25,28 €

Total = **236,94 €** (source [Comment déterminer les saisies sur rémunérations pour l'année 2025 ?](#)).

Exemple 2 : salarié à temps plein, 1 500 € net, deux personnes à charge

Le même revenu, mais avec une majoration de $1\,720\text{ €} \times 2 = 3\,440\text{ €}$ qui vient réduire la part saisissable. Le calcul détaillé fourni par le service montre une saisie de **173,29 €** (source [Comment déterminer les saisies sur rémunérations pour l'année 2025 ?](#)).

Erreurs fréquentes et points de vigilance

- Oublier de déduire la fraction insaisissable du RSA ; le salaire net ne doit jamais descendre en dessous de 646,52 € à partir du 1 avril 2025.
- Appliquer la majoration pour personne à charge sur le salaire brut au lieu du salaire net, ce qui conduit à une saisie excessive.
- Utiliser les seuils de 2024 (4 370 €, 8 520 €, etc.) au lieu des nouveaux seuils de 2025, entraînant un calcul erroné.

Ressources et outils utiles

- Checklist de contrôle mensuel : vérification du revenu net, du nombre de personnes à charge, du RSA applicable.
- Outil de simulation « Barème saisie 2025 » disponible sur LégiSocial (calculateur intégré).

FAQ - Barème saisie sur rémunération 2025

Quelle est la tranche de revenu à partir de laquelle la saisie est totale en 2025 ?

La saisie devient totale dès que le revenu annuel dépasse 25 600 € (ou 2 133,33 € mensuel).

Comment la majoration pour personne à charge est-elle calculée ?

Chaque personne à charge augmente la base saisissable de 1 720 € par an, soit 143,33 € par mois (décret n°2025-293).

Quel montant du RSA doit-on retenir comme fraction insaisissable ?

635,71 € jusqu'au 31 mars 2025 ; 646,52 € à partir du 1 avril 2025 (décret n°2025-293).

Le barème mensuel diffère-t-il du barème annuel ?

Le principe est identique ; les seuils sont simplement divisés par 12 pour être appliqués chaque mois.

Que faire si le salarié change de situation familiale en cours d'année ?

Mettre à jour immédiatement le nombre de personnes à charge ; la majoration s'applique dès le mois suivant la déclaration.

Textes et sources de référence

- Décret n°2025-293 du 29 mars 2025 (revalorisation du RSA et mise à jour du barème).
- Article R.3252-2 du Code du travail (seuils de revenu).
- Article R.3252-3 du Code du travail (majoration personnes à charge).
- JO du 30 mars 2025 - publication du décret.

À retenir - Synthèse opérationnelle

- Utilisez les seuils 2025 (4 440 €, 8 660 €, 12 890 €, 17 090 €, 21 300 €, 25 600 €).
- Appliquez la majoration de 1 720 € / personne à charge (143,33 € mensuel).
- Respectez la fraction insaisissable : 635,71 € jusqu'au 31 mars 2025, puis 646,52 €.